

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 475 accordant une permission à Mlle Bebeau

n° 475

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 mai 1949

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro

31 mai 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 235 dn 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement, du personnel, auxiliaire européen de la Côte, française des Somalis

**Vu** la demande de permission en date du 29 avril 1949 formulée par Mlle Bebeau (Edmée) secrétaire dactylographe auxiliaire en service, aux affaires économiques

**Vu** l'avis favorable du chef du service des affaires économiques.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Lue permission d'absence d'un mois à solde entière, pour eu jouir à Harrar (Ethiopie), est. accordée, à Melle Bebeau (Edmée), secrétaire dactylographe auxiliaire, 3e catégorie, eu service aux affaires économiques.

#### Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er mai 1949, sera enregistrée et communiquée partout, où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.